

Lâ??UE devrait annuler un contrat de 59 millions dâ??euros avec des entreprises israË©liennes ayant pour objectif la surveillance de migrants par des drones

Description



Source : [Euro-Med Monitor](#)

Par Euro-Med Monitor, 5 mai 2020

Les contrats de lâ??UE de 59 millions dâ??euros avec des entreprises militaires israË©lienne pour sâ??Ã©quiper en drones de guerre afin de surveiller les demandeurs dâ??asile en mer sont immoraux et dâ??une lâ©galitÃ© douteuse. Lâ??achat de drones israË©liens par lâ??UE encourage les violations des droits de lâ??homme en Palestine occupÃ©e, tandis que lâ??utilisation abusive de tout drone pour intercepter les migrants et les demandeurs dâ??asile entraË©nerait de graves violations en MÃ©diterranÃ©e, a dÃ©clarÃ© aujourdâ??hui Euro-Mediterranean Human Rights Monitor dans un communiquÃ©. Lâ??UE devrait immÃ©diatement rÃ©silier ces contrats et sâ??abstenir dâ??utiliser des drones contre les demandeurs dâ??asile, en particulier la pratique consistant Ã© renvoyer ces personnes en Libye, entravant ainsi leur quÃ©te de sÃ©curitÃ©.

Lâ??annÃ©e derniÃ¨re, lâ??Agence europÃ©enne des garde-frontiÃ¨res et des garde-cÃ´tÃ©s basÃ©e Ã© Varsovie, *Frontex*, et lâ??Agence europÃ©enne de sÃ©curitÃ© maritime basÃ©e Ã© Lisbonne, *EMSA*, ont investi plus de 100 millions dâ??euros dans trois contrats pour des drones sans pilote. De plus, environ 59 millions dâ??euros des rÃ©cents contrats de drones de lâ??UE auraient Ã©tÃ© accordÃ©s Ã© deux sociÃ©tÃ©s militaires israË©liennes: Elbit Systems et Israel Aerospace Industries, IAI.

Lâ??un des drones que Frontex a obtenu sous contrat est le Hermes 900 dâ??Elbit, qui a Ã©tÃ© expÃ©rimentÃ© sur la population mise en cage dans la bande de Gaza assiÃ©gÃ©e lors de lâ??opÃ©ration Bordure protectrice de 2014. Cela montre lâ??investissement de lâ??UE dans des Ã©quipements israË©liens dont la valeur a Ã©tÃ© dÃ©montrÃ©e par son utilisation dans le cadre de lâ??oppression du peuple palestinien et de lâ??occupation de son territoire. Ces achats de drones seront perÃ§us comme soutenant et encourageant une telle utilisation expÃ©rimentale de la technologie militaire par le rÃ©gime rÃ©pressif israË©lien.

Â« Il est scandaleux pour lâ??UE dâ??acheter des drones Ã© des fabricants de drones israË©liens compte tenu des moyens rÃ©pressifs et illÃ©gaux utilisÃ©s pour opprimer les Palestiniens vivant sous occupation depuis plus de cinquante ans Â», a dÃ©clarÃ© le professeur Richard Falk, prÃ©sident du conseil dâ??administration dâ??Euromed-Monitor , Â« Il est Ã©galement inacceptable et inhumain pour lâ??UE dâ??utiliser des drones, quelle que soit la maniÃ¨re dont ils ont Ã©tÃ© obtenus pour violer les droits fondamentaux des migrants risquant leur vie en mer pour demander lâ??asile en Europe. Â»

Les contrats de drones de l'UE soulèvent une autre préoccupation sérieuse car, l'opération Sophia ayant pris fin le 31 mars 2020, la prochaine opération Irini a l'intention d'utiliser ces drones militaires pour surveiller et fournir des renseignements sur les déplacements des demandeurs d'asile en mer Méditerranée, et cela sans fournir de protocoles de sauvetage aux personnes exposées à des dangers mortels en mer. Surtout si l'on considère qu'en 2019 le taux de mortalité des demandeurs d'asile essayant de traverser la Méditerranée a augmenté de façon spectaculaire, passant de 2% en moyenne à 14%.

L'opération Sophia utilise des navires pour patrouiller en Méditerranée, conformément au droit international, et pour aider les navires en détresse. Par exemple, la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer (CNUDM) stipule que tous les navires sont tenus de signaler une rencontre avec un navire en détresse et, en outre, de proposer une assistance, y compris un sauvetage. Étant donné que les drones ne transportent pas d'équipement de sauvetage et ne sont pas régis par la CNUDM, il est nécessaire de s'appuyer sur les orientations du droit international des droits de l'homme et du droit international coutumier pour guider le comportement des gouvernements.

Euro-Med Monitor craint que le passage imminent de l'UE à l'utilisation de drones plutôt que de navires en mer Méditerranée soit une tentative de contourner le droit international et de ne pas respecter les directives de l'UE visant à sauver la vie des personnes isolées en mer en situation critique. Le déploiement de drones, comme proposé, montre la détermination de l'UE à dissuader les demandeurs d'asile de chercher un abri sûr en Europe en facilitant leur capture en mer par les garde-côtes libyens. Cette pratique reviendrait à aider et à encourager la persécution des demandeurs d'asile dans les fameux camps de détention libyens, où les pratiques de torture, d'esclavage et d'abus sexuels sont très répandues.

En novembre 2019, l'Italie a confirmé qu'un drone militaire appartenant à son armée s'était écrasé en Libye alors qu'il était en mission pour freiner les passages maritimes des migrants. Cela soulève de sérieuses questions quant à savoir si des opérations de drones similaires sont menées discrètement sous les auspices de l'UE.

L'UE devrait décourager les violations des droits de l'homme contre les Palestiniens en s'abstenant d'acheter du matériel militaire israélien utilisé dans les territoires palestiniens occupés. Elle devrait plus généralement s'abstenir d'utiliser des drones militaires contre les demandeurs d'asile civils et, au lieu de cela, respecter ses obligations en vertu du droit international en offrant un refuge sûr aux réfugiés.

Euro-Med Monitor souligne que même en cas d'utilisation de drones, les opérateurs de drones de l'UE sont tenus, en vertu du droit international, de respecter les droits fondamentaux à la vie, à la liberté et à la sécurité de tout bateau de migrants en danger qu'ils rencontrent. Les opérateurs sont tenus de signaler immédiatement tout incident aux autorités compétentes et de prendre toutes les mesures nécessaires pour garantir que les opérations de recherche et de sauvetage soient menées au profit des migrants en danger.

L'UE devrait en outre imposer des mesures de transparence et de responsabilité plus strictes sur les pratiques de Frontex, notamment en créant un comité de contrôle indépendant pour enquêter sur toute violation commise et prévenir de futures transgressions. Enfin, l'UE devrait empêcher l'extradition ou l'expulsion des demandeurs d'asile vers la Libye où leur vie serait gravement menacée et mettre fin à la pratique des garde-côtes libyens qui consiste à

arrêter et capturer des migrants en mer.

Traduction : Agence Média Palestine

Source : [Euro-Med Monitor](#)

date création
2020/05/06